

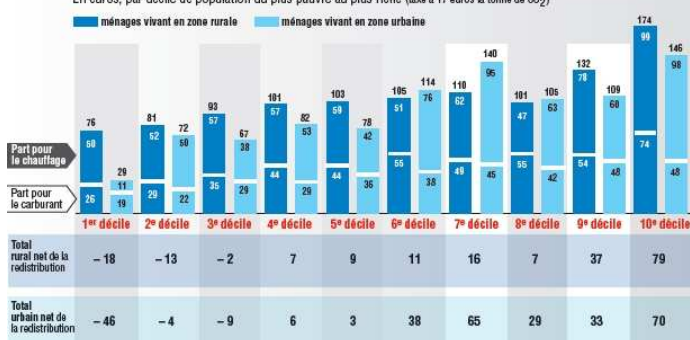
FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 37/09

1

Taxe carbone : des écarts importants entre les ménages

En euros, par décile de population du plus pauvre au plus riche (taxe à 17 euros la tonne de CO₂)



Lecture : un ménage rural du 1^{er} décile enregistrera en moyenne un gain net de 18 euros, en raison d'une moindre consommation énergétique.

« Les Echos » / Source : Ademe / Photo : RÉA

Des inégalités en partie compensées par le « chèque vert »

- 45 € Pour un célibataire en zone urbaine
- 110 € Pour un couple avec deux enfants en zone urbaine
- 140 € Pour un couple avec deux enfants en zone rurale
- 74 € Montant moyen du « chèque vert »

1. Bercy veut relever le forfait hospitalier et baisser le prix des médicaments
2. A peine plus de 2.000 chômeurs ont bénéficié de la prime de 500 euros
3. Retraite : les Français refusent de renoncer à leurs acquis
4. Mailly : « Une manifestation de plus, cela va servir à quoi ? »
5. Formations en alternance : les jeunes peinent à trouver des employeurs
6. Taxe carbone : les entreprises s'inquiètent
7. La bataille pour la retraite des femmes est lancée
8. La désunion syndicale pèse sur la rentrée sociale
9. L'intersyndicale se réunit sans FO et la CFTC
10. Thibault-Chérèque, examen de rentrée
11. Les salaires en panne
12. Soupçons d'escroquerie à la formation professionnelle
13. Taxe carbone : Fillon privilégie la baisse de l'impôt sur le revenu
14. Taxe professionnelle : les secteurs perdants se mobilisent
15. Les syndicats veulent mobiliser au-delà du 7 octobre
16. Malgré l'appel à une journée d'action, les syndicats affichent leur embarras
17. Darcos veut "des syndicats avec plus d'adhérents"
18. Sarkozy instaure une taxe carbone pour lutter contre le réchauffement climatique
19. Immobilier: «En 2010, les prix vont encore baisser de 5% à 10%
20. Les impôts locaux ont augmenté de 3,6% en 2009
21. Sarkozy engage la France sur la voie d'une fiscalité verte modérée
22. « Pour les entreprises, c'est un chantier risqué »
23. Le redémarrage progressif de l'industrie se confirme
24. Chérèque veut plus de concret face à la crise

Bercy veut relever le forfait hospitalier et baisser le prix des médicaments

Le gouvernement prépare un plan de 2 milliards d'euros pour contenir la hausse des dépenses à 3 % en 2010. Principales mesures en vue : baisses de prix de médicaments et de tarifs de spécialités, augmentation du forfait hospitalier.

Comme chaque année à la même période, le gouvernement échafaude un plan d'économies afin de contenir la hausse « naturelle » des dépenses d'assurance-maladie. Pour que celles-ci ne progressent pas plus vite que 3 % l'année prochaine, il faut trouver quelque 2 milliards d'euros, comme l'avait indiqué la Caisse nationale d'assurance-maladie en juillet. La CNAM avait alors fait une série de préconisations, parmi lesquelles la nécessité d'obtenir une baisse du prix des médicaments. Le ministre du Budget, Eric Woerth, est bien décidé à suivre cette recommandation.

« *Les baisses de prix seront l'axe privilégié des mesures* » qui seront présentées à la fin du mois, dans le cadre du budget 2010 de la Sécurité sociale, insiste-t-on à Bercy. L'exécutif entend à la fois diminuer le tarif des génériques, jugé encore plus élevé que dans d'autres pays européens, et pratiquer des baisses ciblées de prix, via le Comité économique des produits de santé. Exemple : l'Inexium (anti-ulcéreux), qui est toujours protégé par un brevet, devrait voir son tarif diminuer, d'autant que la Haute Autorité de santé (HAS) a estimé en juillet qu'il fallait privilégier des molécules aux effets comparables pour lesquelles existent des génériques. Au total, les baisses de prix de médicaments pourraient représenter 400 à 700 millions d'euros.

Autre point clef vis-à-vis des industriels : l'exécutif pourrait fixer un taux de progression des dépenses de remboursement de médicament assez bas (« taux k »). Aujourd'hui, au-delà d'une progression de 1,4 %, les industriels doivent rétrocéder une partie de leur chiffre d'affaires. En 2010, ce taux pourrait être de seulement 1 %, comme le prône l'assurance-maladie. En revanche, la demande de la CNAM de pouvoir procéder à des appels d'offres groupés pour l'achat de médicaments ne devrait pas être retenue.

16 euros par jour actuellement

D'autres baisses de tarifs devraient concerner les professionnels de santé, tels que les radiologues. Mais la proposition de l'assurance-maladie de ne plus prendre en charge une partie des cotisations des médecins libéraux à tarif opposable (secteur 1) a peu de chance d'être validée. Enfin, les mesures de maîtrise des dépenses (médicaments, arrêts de travail, ambulances, etc.) représenteront environ 500 millions d'euros.

Si le gouvernement insiste sur les baisses de prix, c'est parce qu'il sait qu'elles sont beaucoup moins impopulaires que les autres mesures d'économies envisagées et déjà fustigées par le PS. Au premier rang desquelles, la hausse du forfait hospitalier, aujourd'hui fixé à 16 euros par jour. Ce tarif avait été relevé de 3 euros en trois ans entre 2005 et 2007, mais il n'a pas bougé depuis. En outre, certains assurés en sont exonérés (bénéficiaires de la CMU, femmes enceintes de plus de 4 mois, etc.) et le forfait est pris en charge par les complémentaires (mutuelles, assurances).

Eric Woerth a d'ailleurs indiqué que la hausse évoquée hier par le « Journal du dimanche » était une « piste » mais que, de toute façon, il « *ne fallait pas en faire un drame absolu* ». « *Nous passerons à 20 euros ou quelque chose comme ça* », a affirmé le ministre des Affaires sociales, Xavier Darcos, avant de corriger le tir dans un communiqué indiquant qu'il ne s'agit que d'une « piste de travail ».

Si le relèvement du forfait est très probable, son niveau est loin d'être arbitré. « *Il ne serait pas illégitime qu'il y ait un rattrapage* » mais 4 euros de plus « *ça me paraît très élevé* », a réagi la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, hier sur France 5. Une hausse de 1 euro rapporterait 100 millions d'euros. Et coûterait presque autant aux organismes complémentaires.

Ces derniers vont certainement critiquer cette orientation, de même que la volonté du gouvernement de ramener de 35 % à 15 % le taux de remboursement des médicaments dits à « vignette bleue ». Les personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) resteraient néanmoins pris en charge à 100 %.

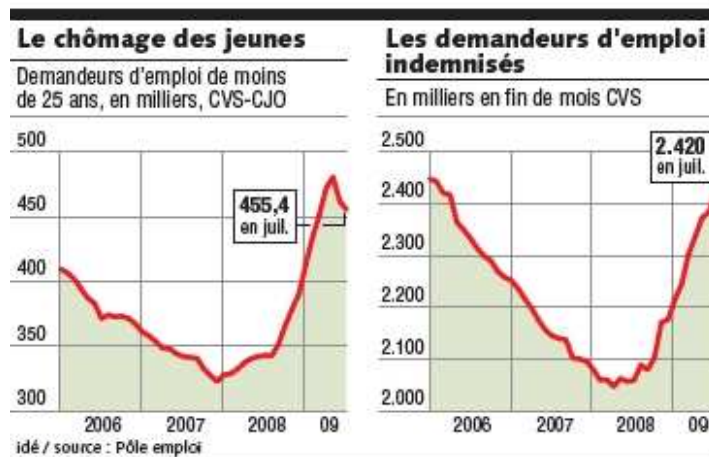
Service médical rendu

La MSA (régime des agriculteurs) et le RSI (indépendants) avaient préconisé en juillet de passer à 15 % le taux de remboursement quand le médicament peut être obtenu sans ordonnance. Mais ce critère semble difficile à imposer du point de vue des règles de la concurrence, et l'option privilégiée serait davantage liée au service médical rendu (SMR) par le traitement. Les médicaments à 35 % sont à SMR de niveau 3 ou 4 (ceux à 65 % à 1 ou 2).

L'économie d'un passage à 15 % pour l'ensemble des vignettes bleues représenterait 200 millions d'euros pour l'assurance-maladie, mais plutôt 100 millions si seuls les médicaments à SMR 4 sont visés. « *S'il y a des médicaments dont l'efficacité médicale n'est pas prouvée, la question du taux de remboursement se trouve posée* », a simplement indiqué Eric Woerth hier. Pour Roselyne Bachelot, baisser le taux de remboursement de médicaments tels que l'aspirine ou le paracétamol, « *ce n'est pas une bonne idée* ».

A peine plus de 2.000 chômeurs ont bénéficié de la prime de 500 euros

A fin juillet, seulement 2.162 personnes avaient bénéficié de la prime exceptionnelle de 500 euros pour les salariés les plus précaires se retrouvant sans emploi, alors que l'Elysée tablait sur 234.000 bénéficiaires en un an.



C'est un chiffre que le gouvernement se refuse pour l'instant à communiquer. Il est vrai qu'il n'est pas très glorieux. Au 31 juillet dernier, seules 2.162 personnes avaient bénéficié de la prime exceptionnelle de 500 euros pour les salariés les plus précaires se retrouvant sans emploi. L'Etat n'a donc pour l'instant déboursé que 1.081.000 euros, alors que... 117 millions d'euros ont été budgétés pour la mesure, prévue pour durer jusqu'au 31 mars 2010.

Cette prime avait été annoncée par **Nicolas Sarkozy** lors du sommet social du 18 février, à l'attention des salariés justifiant de deux à quatre mois d'activité dans les 28 derniers mois (et ne pouvant donc bénéficier d'allocations chômage), le plus souvent des jeunes. L'Elysée tablait à l'époque sur 234.000 bénéficiaires en un an.

Manque de communication

Mise en place, comme la réforme de l'assurance-chômage, à partir du 1 avril, elle est censée être le pendant, pour l'Etat, de l'effort fait par les partenaires sociaux pour indemniser plus de salariés précaires se retrouvant sans emploi.

Son impact est pour l'instant dix fois inférieur : 25.600 personnes supplémentaires ont pu bénéficier d'une allocation grâce à la nouvelle convention d'assurance-chômage.

S'agit-il d'une erreur de dimensionnement ou d'un retard au démarrage ? Deux explications se cumulent. Sans doute n'y a-t-il pas eu suffisamment de communication sur le dispositif, y compris au sein de Pôle emploi, qui le gère. Or les personnes concernées doivent demander la prime (ils disposent de six mois pour le faire). La CGT rapporte par exemple qu'« *une jeune fille inscrite à l'agence Pôle emploi de Champigny-sur-Marne s'est vue orientée vers la caisse d'allocations familiales* ».

« Un véritable fiasco »

A cela s'ajoute le fait que les conditions posées pour bénéficier de la prime sont assez restrictives. Seules sont éligibles les personnes ayant perdu leur emploi après le 30 mars. Or le gros des fins de contrats d'intérim a eu lieu avant. Pour la CGT, la prime de 500 euros « *se transforme en véritable fiasco, une sorte de coquille vide* ». Le syndicat appelle à « *élargir le bénéfice de la prime à tous les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi qui n'ont droit à aucune indemnisation* ».

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a reconnu mercredi dernier qu'« *il est clair qu'on ne sera pas* » à l'objectif.

Retraite : les Français refusent de renoncer à leurs acquis

Âge de départ, montant des pensions, durée de cotisation... Une forte de majorité de Français refusent de renoncer à leur acquis en matière de retraite , selon un sondage Obea-France Info-20 minutes.

Une forte de majorité de Français refusent de renoncer à leur acquis en matière de retraite (âge de départ, montant des pensions et durée de cotisation), selon un sondage Obea-France Info-20 minutes paru lundi matin. Aucune des trois pistes possibles pour réformer les retraites en France n'est jugé acceptable par les personnes interrogées : 89,5% des sondés estiment inacceptable une baisse des pensions, 65,9% refusent toute augmentation de la durée de cotisation et 63% sont contre un relèvement de l'âge de départ.

La diminution des pensions est jugée acceptable par seulement 8,2% des sondés (2,3% sans opinion), l'augmentation de la durée de cotisation est acceptée par 31,4% des personnes interrogées (2,7% sans opinion) et le relèvement de l'âge de la retraite par 33,9% (3% sans opinion).

Le gouvernement a raison de se préoccuper des retraites

Une énorme majorité (89%) estiment néanmoins que le gouvernement "a raison" de se préoccuper du financement des régimes de retraite (8,8% trouvent qu'il n'a pas raison, et 2,1% ne se prononcent pas). Et 93,1% trouvent que la réforme du système de retraite est un sujet préoccupant (5,7% non, et 1,3% ne se prononce pas). Enfin à la question, "le gouvernement a annoncé un débat sur les retraites. Selon vous qui doit participer?", 81% des personnes interrogées soulignent que "l'ensemble des Français" doivent être consultés "par le biais d'un référendum". Mais les sondés pouvaient choisir plusieurs réponses: 27% estiment que les syndicats doivent participer, 18% l'opposition, 8% estiment que le gouvernement doit décider seul et 2% ne se prononcent pas. Sondage réalisé par téléphone du 21 au 28 juillet auprès de 1.000 personnes âgées de 18 ans et plus représentatives de la population (méthode des quotas).

Le Parisien 7 septembre 2009

Mailly : « Une manifestation de plus, cela va servir à quoi ? »

En cette rentrée de crise, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, dénonce les « chamailleries de cour de récréation » entre syndicats.

Alors que la crise continue sur le front du chômage, les syndicats font leur rentrée dans la cacophonie. Les querelles entre états-majors font place à l'action. Depuis plusieurs jours, les organisations peinent à se mettre d'accord sur une date de réunion pour préparer la suite de leur mouvement. En attendant, les petites phrases volent, notamment entre le leader de FO et les deux poids lourds de la CGT et de la CFDT. La belle unité d'action cimentée par la crise a-t-elle fait long feu ? C'est ce que laisse entendre Jean-Claude Mailly, le secrétaire de FO. Il explique les raisons profondes de ce désaccord et tacle au passage Bernard Thibault, secrétaire de la CGT, candidat à un nouveau mandat en décembre au congrès de Nantes.

Comment s'annonce cette rentrée sociale ?

Jean-Claude Mailly. Que l'on soit bien clair, la crise se poursuit malgré tout ce qu'on raconte. Elle sera finie le jour où les investissements et les créations d'emplois reprendront. Nous en sommes malheureusement encore loin. On s'attend à 800 000 chômeurs de plus cette année. Il y a de plus en plus de plans sociaux et de suppressions d'emplois. Ce qui me frappe, c'est la perte de confiance des salariés et un sentiment de révolte profond contre l'accroissement des inégalités. Que le gouvernement et le président de la République fassent attention, ils sous-estiment beaucoup ce sentiment d'injustice. Maintenant les syndicats doivent regarder ensemble ce que l'on peut faire pour être efficaces et se faire entendre.

Irez-vous à la réunion souhaitée par la CGT et la CFDT, et qui pourrait se tenir demain ou, au plus tard, dans les prochains jours ?

On verra, mais pour faire quoi ? J'ai déjà dit que, le 8 septembre, nous ne pouvions pas. Tout semble vouloir être arrêté d'avance. La CGT n'a pas attendu pour appeler les salariés et les autres centrales à une mobilisation le 7 octobre prochain contre la crise. Ça ne marche pas comme ça. D'autant que, le 7 octobre, c'est avant tout une date arrêtée dans le cadre de la Confédération syndicale internationale pour sensibiliser sur les normes du travail. On fera un colloque, comme prévu, pas une manifestation. Comme l'an dernier, FO ne mélangera pas les choses.

Entre FO et les grandes centrales, le courant ne semble plus passer. Qu'est-ce que cela cache ? Est-ce la rentrée des classes qui veut cela ?

On a un peu l'impression de chamailleries dans la cour de récréation. L'heure n'est pas à la polémique, mais il faut se poser les vraies questions. Quelle est la situation des salariés ? Comment être efficace syndicalement ? L'unité d'action est un levier, mais cela suppose que l'on soit d'accord sur les revendications et sur les objectifs. Par exemple sur les modalités, nous avons des positions différentes.

Vous réclamez une grève de vingt-quatre heures, ce qui vous oppose à la CGT et la CFDT. Pourquoi privilégier ce mode d'action ?

Au printemps dernier, après le succès des deux premières manifestations du 29 janvier et du 19 mars, nous avons considéré qu'une de plus ne ferait pas bouger le gouvernement et finirait surtout par lasser les salariés.

C'est ce qui s'est produit lors de la journée du 13 juin. Aujourd'hui le débat demeure. Une manifestation de plus dans le contexte actuel, cela va servir à quoi ? FO n'est pas une armée avec un général et des troupes qui répondent aux ordres.

L'unité syndicale est donc bien morte... L'unité d'action n'a pas vocation à être permanente. Elle peut s'arrêter et reprendre à tout moment. Pour FO ce n'est pas une obligation d'afficher un communiqué commun tout le temps, notamment si le but recherché, représentativité et congrès obligent, est surtout de montrer que le syndicalisme rassemblé ça marche. Je n'ai jamais cru au syndicalisme rassemblé. Chaque syndicat doit être libre.

Les divisions ne sont pourtant pas payantes... C'est vrai, mais dans le même temps les journées de manif à répétition non plus, ce n'est pas payant. Si l'objectif est de sortir les drapeaux, ce n'est pas la façon dont FO voit les choses. Cela ne nous empêche pas d'être sur le terrain auprès des salariés et d'avoir des initiatives. Au mois d'octobre nous allons réunir quelques centaines de délégués syndicaux d'entreprises en difficulté pour débattre et entendre ce qu'ils attendent. On n'est pas au cinéma, on est dans la réalité sociale.

Dans les conflits durs de cet été, comme New Fabris ou encore Continental, les leaders syndicaux se sont vu reprocher de ne pas être aux côtés des salariés. Qu'en pensez-vous ?

Je me refuse à des visites pour faire des opérations de com. Les salariés attendent des réponses et il faut pouvoir leur en donner. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Dans certains de ces dossiers, il m'est arrivé d'intervenir auprès des PDG et d'activer tous les réseaux possibles.

Vous condamnez les actions radicales, comme les séquestrations ?

Non, car je les comprends, à condition que cela se fasse dans la dignité. Mais je ne dis pas qu'on appelle les salariés à faire cela. Une chose est sûre, il y en aura d'autres. Comment peut-il en être autrement ?

Les Echos 7 septembre 2009

Formations en alternance : les jeunes peinent à trouver des employeurs

La baisse des contrats en alternance s'est confirmée en juillet. Les organismes de formation espèrent redresser la situation cet automne.

Juillet n'a pas été plus fructueux que les mois précédents pour les formations en alternance. Selon les dernières statistiques publiées par le ministère du Travail, 6.130 nouveaux contrats d'apprentissage ont été validés et 5.444 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en juillet dernier. Des chiffres inférieurs d'un tiers à juillet 2008 dans les deux cas. Depuis le début de l'année, 72.873 contrats d'apprentissage et 48.791 contrats de professionnalisation ont été conclus, soit des baisses respectives de 22 % et 37 % par rapport aux sept premiers mois de 2008. Tout cela malgré le renforcement des aides décidé par l'Etat.

Il est déjà clair que l'année 2009 ne sera pas un bon cru. Mais les organismes de formation espèrent encore réussir à redresser un peu la barre. La campagne de recrutement ne s'achèvera qu'au mois d'octobre pour l'apprentissage et en novembre pour les contrats de professionnalisation. Les prochaines semaines s'annoncent cruciales. Des exigences accrues

Malgré la contraction des marchés, « on n'a pas de signal alarmiste de nos centres de formation des apprentis », explique le directeur de la formation de la Fédération nationale des travaux publics, Daniel Van Elsande. « Il me semble qu'on assiste à un retard à l'allumage plutôt qu'à une désaffection totale », estime de son côté Ludovic Devoldere, le directeur de l'Afi24, gestionnaire de CFA de chimie et biologie. « Ca se passe mieux que prévu », note encore Vincent Rimondi, le responsable du développement du CFAI Formavenir, en Haute-Savoie, pour qui « les situations sont très variables d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre ».

Comme il y a pléthore de candidats, les entreprises à la recherche de jeunes en alternance accroissent leurs exigences. Ainsi, en maintenance industrielle, le directeur du CFAI Formavenir, Philippe Delhoume, note « un transfert de demande du bac pro vers le BTS ». Dans un tel contexte, il y a un risque certain de voir s'aggraver les difficultés que rencontrent les jeunes les moins qualifiés ou ceux stigmatisés parce qu'habitants dans des banlieues réputées difficiles. « C'est encore plus compliqué avec la crise, il faut appeler de 100 à 150 entreprises pour avoir trois ou quatre touches », note-t-on au service jeunesse de la mairie de Nanterre. Au ministère de l'Education, si l'on « ne mesure pas encore l'ampleur du phénomène », on se veut rassurant : « Les élèves soumis à l'obligation scolaire (donc de moins de 16 ans) mais aussi les autres qui ne trouveront pas d'entreprise seront accueillis. » Des solutions alternatives

Les jeunes, eux, sont manifestement inquiets. La mission locale Jeunes du Sillon, dans les environs de Saint-Nazaire, en a inscrit en juillet « presque autant que traditionnellement en septembre » et avait trouvé fin août moitié moins de contrats en apprentissage que l'an dernier, note son directeur, Christophe Jean, qui tente de contourner l'obstacle en construisant des solutions alternatives. Ainsi, confrontée à des difficultés sur la construction, la mission est en train de monter avec les collectivités locales un dispositif associant des modules de formation à un métier du bâtiment à des « contrats passerelles » d'agents d'entretien.

La Tribune 7 septembre 2009

Taxe carbone : les entreprises s'inquiètent

Les entreprises, jusqu'ici discrètes, à l'inverse des politiques et des associations de consommateurs, sont vent debout contre une taxe franco-française.

Être efficace sans tuer le patient. Le principe du vaccin s'applique aussi à la taxe carbone : modifier les comportements sans détruire la compétitivité des entreprises. Dans la cacophonie qui enfle et divise la classe politique française, on les entend encore peu. Certes, les plus gros émetteurs de CO₂ (producteurs d'énergie, cimentiers, papetiers, sidérurgistes, etc.), soumis au système des quotas d'émissions dans le cadre de l'EU ETS (European Emissions Trading Scheme) instauré par l'Union européenne depuis 2005 et qui concerne quelque 11.000 sites industriels français, ne seront pas affectés. Mais d'autres secteurs, pas (encore) soumis au système des quotas, mais fortement consommateurs de carburant, sont directement concernés, notamment les agriculteurs et les transporteurs routiers. « La TIPP ? taxe intérieure sur les produits pétroliers ? représente déjà près de 50 % du coût du gazole et la taxe kilométrique appliquée aux poids lourds, adoptée fin juillet, pèse environ 1,2 milliard d'euros », rappelle le délégué général de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR), Nicolas Paulissen. Pas question d'accepter une taxe de plus, même si, au passage, Nicolas Paulissen remarque que la taxe carbone serait plus simple à appliquer que la taxe kilométrique.

Allègement

À propos de la neutralité fiscale promise par le gouvernement, d'aucuns évoquent la « suppression » de la taxe professionnelle. « Ce qui est prévu, c'est une réforme de cette taxe, en effet complexe et pas toujours équitable, et non pas une suppression pure et simple », nuance Anne Lapière, avocate associée au cabinet Norton Rose. Cet allègement est estimé à 6 milliards d'euros, soit trois fois plus que les recettes de la taxe carbone calculées sur la base d'une tonne de CO2 à 15 euros. Les entreprises craignent donc qu'il n'y ait pas d'autre compensation, malgré la réduction des charges patronales évoquée. « Mais on ne peut pas considérer l'économie dans sa globalité », souligne le président fondateur de la société de conseil Weave, Didier Rousseau. « En revanche, si l'on est à fiscalité constante, autant fixer un prix susceptible de modifier vraiment les comportements. »

Un point fait l'unanimité : impossible d'établir cette taxe à l'échelle franco-française, sous peine de distorsions de concurrence. Le principe d'une taxe aux frontières, évoqué par Nicolas Sarkozy, est rejeté par le président de la Commission européenne et serait d'une rare complexité. « Aujourd'hui, on ne parle que de l'énergie consommée, souligne Didier Rousseau. Mais évaluer l'intensité en carbone d'un produit importé suppose de prendre en compte son mode de production, le mix énergétique du pays d'origine, etc. » Même en France, comment faire ce calcul selon l'heure de consommation de l'électricité (essentiellement nucléaire sauf lors des pics de consommation, qui mettent les centrales thermiques à contribution) ? Les distributeurs implantés à la sortie des villes seront-ils responsables du CO2 émis par leurs clients pour se rendre dans les hypers ? La taxe pourrait-elle être transférée des transporteurs routiers vers les constructeurs de camions ? « Lorsqu'on abordera les processus de production, on verra les entreprises certainement plus incisives sur cette quantification d'émissions », prédit Didier Rousseau.

Mais la mise en place de la taxe pourrait aussi être l'occasion d'accroître la compétitivité des entreprises françaises. « Les engagements européens pris à l'horizon 2020 auront un coût quoi qu'il en soit, rappelle Anne Lapière. Aussi, les entreprises qui consentent des investissements dès aujourd'hui pourraient bénéficier d'une situation très compétitive par rapport à leurs concurrents européens. » À condition que les recettes de la taxe soient directement affectées à la R&D des éco-industries, « sur un principe similaire à celui du crédit d'impôt recherche », préconise Dan Vogel, fondateur d'Enablon, leader mondial des solutions de gestion des risques environnementaux. Plutôt qu'au comblement du trou dans des caisses de l'État. Dominique Pialot

L'Humanité 7 septembre 2009

La bataille pour la retraite des femmes est lancée

Le gouvernement menace de remettre en cause les compensations pour les mères de famille. Des syndicats et des associations se dressent contre vent debout.

Avis de tempête sur le front des retraites. La menace pesant sur les compensations accordées aux mères salariées du privé soulève une émotion grandissante. Des syndicats, comme la CGT et la CFTC, sont vent debout. Remontées aussi, les associations familiales, l'une d'elles, Familles de France, avertissant même, carrément, du risque de « déclencher des manifestations de rues de toutes les femmes de France ». Déjà, la mobilisation prévue par les mouvements féministes, le 17 octobre, pour les droits des femmes, s'annonce comme un premier grand rendez-vous de riposte.

Le péril, en effet, ne peut être pris à la légère. Le gouvernement a décidé de réformer, à l'occasion du vote du budget 2010 de la Sécurité sociale, les dispositions accordant aux femmes salariées deux ans de durée d'assurance (MDA) par enfant élevé. « Ce n'est pas une volonté du gouvernement de mettre en cause » ce droit, « c'est une décision de la Cour de cassation », se justifie le Premier ministre dans sa récente interview au Figaro Magazine. Rôle de correctif

François Fillon fait référence à l'arrêt rendu par la Cour en février dernier, donnant raison à un père qui a élevé seul ses enfants et qui réclamait le bénéfice de la majoration de durée d'assurance. Un peu plus tôt, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) s'était prononcée dans le même sens. La HALDE comme la Cour se référait à la Convention européenne des droits de l'homme stipulant, en son article 14, que « la jouissance des droits et libertés (...) doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe (...) ». Mais, si l'ouverture d'un nouveau droit pour les hommes peut être envisagée, pour tenir compte d'une évolution sociétale -au demeurant encore très limitée : les enquêtes montrant que la participation masculine aux tâches domestiques et à l'éducation reste très minoritaire-, peut-elle se payer du moindre recul du droit des femmes ? Ce serait un comble, sachant la situation actuelle des salariées à l'heure de la retraite.

Entrées massivement, au cours des dernières décennies, dans la population active, les femmes sont encore loin d'être traitées à égalité avec les hommes. Salaires inférieurs de 20 % en moyenne, carrières plus courtes, discontinues, temps partiel souvent subi... Ces inégalités se retrouvent, amplifiées, dans la retraite, comme l'illustre l'écart, de l'ordre de 30 à 40 %, entre les pensions des femmes et celles des hommes. Le fossé serait encore plus large sans la MDA, qui représente environ 20 % de la retraite des femmes. S'il est officiellement lié, dans la loi de 1971 qui l'a institué, au rôle des femmes dans l'éducation des enfants, ce dispositif joue ainsi, fondamentalement, un rôle de correctif d'une profonde inégalité sociale, souligne-t-on à la CGT. Scénario du partage

Pas question donc de laisser entamer, si peu que ce soit, ce droit à compensation. Et s'il faut trouver une formulation juridique pour éviter le reproche de discrimination envers les hommes, la CGT, comme la CFTC, fait une proposition : attacher la MDA, non plus à l'éducation, mais à l'accouchement et à la maternité. Quant aux hommes qui, ayant élevé seuls leurs enfants, auraient à subir des situations comparables à celles des enfants (durées d'assurance plus courtes, salaires plus bas), la CGT préconise « d'étudier un mécanisme leur permettant de bénéficier des MDA ».

Mais c'est un autre scénario qui se profile. D'autres syndicats (CGC, CFDT, FO) et le Medef ont avancé l'idée d'un partage de la compensation en deux : une année réservée aux femmes au titre de l'accouchement, une autre attribuée « au choix » au père ou à la mère, et qui pourrait être conditionnée à un arrêt d'activité. Une solution s'apparentant à la réforme mise en œuvre en 2003 pour les femmes fonctionnaires, et à laquelle François Fillon dit réfléchir. Mais qui risque de s'avérer impraticable, multipliant les conflits dans les couples séparés. Ce, d'autant plus que, en durcissant les conditions d'accès à la retraite à taux plein, les réformes aiguissent les tensions, incitent à se lancer dans la quête éperdue de trimestres d'assurance pour limiter les conséquences sur le niveau de la pension. Au final, en tout état de cause, les femmes se retrouveraient avec une diminution de moitié de leur droit à compensation garanti. A la CFTC, on a fait un calcul : donner un an de compensation à l'homme et un an à la femme reviendrait à faire subir à la femme une amputation supplémentaire de sa pension 11 %.

Le monde 7 septembre 2009

La désunion syndicale pèse sur la rentrée sociale

Difficile rentrée pour les syndicats. Pour le premier rendez-vous d'après été de l'intersyndicale des huit (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, Solidaires, FSU), mardi 8 septembre, la classe ne sera pas complète : l'élève Force ouvrière devrait être absent pour cause d'indisponibilité, explique son secrétaire général, [Jean-Claude Mailly](#), dans un entretien au Parisien. Plus fondamentalement, le numéro un de la troisième confédération française entend jouer la carte de la singularité, regrettant que *"tout semble joué d'avance"*, la CGT ayant déjà avancé une date pour le prochain rendez-vous de mobilisation nationale et interprofessionnelle.

11

Avant l'été déjà, M. Mailly avait martelé que seule une *"journée de grève interprofessionnelle"* était susceptible de faire bouger les lignes de front et de peser contre le gouvernement et le patronat. Ses homologues de la CGT et de la CFDT, Bernard Thibault et François Chérèque, ont déjà fait savoir que, selon eux, proclamer une telle grève n'apporterait pas grand-chose. Après des initiatives, au printemps, qui ont mobilisé des millions de salariés, les dernières journées d'action, en mai et juin, se sont traduites par des échecs relatifs que les dirigeants syndicaux ont tous reconnus. Au-delà de ces querelles, sur fond d'inquiétude syndicale liée aux nouvelles règles de la représentativité qui représentent une menace pour les plus petits syndicats, le problème pour l'intersyndicale est donc de proposer des formes d'action qui puissent convaincre les salariés.

PROUVER L'UTILITÉ DE L'INTERSYNDICALE

La CGT a proposé d'intégrer la journée de mobilisation internationale en faveur du *"travail décent"*, le 7 octobre, dans le calendrier de manifestations du G8 syndical contre la crise et d'en faire le rendez-vous de rentrée. Sans attendre les résultats de la réunion de mardi, elle a annoncé son propre calendrier de manifestations en septembre et en octobre, cultivant son profil revendicatif à trois mois de son 49e congrès confédéral. La CFDT, elle, qui a tenu son université d'été à la fin du mois d'août et a accueilli le numéro un de la CGT, met l'accent sur le suivi des mesures mises en place avec le gouvernement notamment au travers du fond d'investissement social, le FISO, une structure dont elle est à l'origine. Elle recommande aussi de mettre la priorité sur l'aide aux équipes syndicales et aux salariés dans les entreprises en difficulté.

Chaque syndicat doit faire la preuve en interne que l'intersyndicale reste un outil utile, ce qui devient de plus en plus compliqué au vu des résultats mitigés engrangés par les huit. Il y a donc obligation de résultat. Tous sont d'accord sur un point : les propositions de l'intersyndicale doivent apparaître constructives, utiles pour l'ensemble des salariés, notamment les plus exposés. Même Jean-Claude Mailly en convient : *"L'heure n'est pas à la polémique, mais il faut se poser les vraies questions. Quelle est la situation des salariés ? Comment être efficace syndicalement ?"* A défaut de trouver une réponse commune, les huit pourront au moins se mettre d'accord sur les questions.

Le figaro 8 septembre 2009

L'intersyndicale se réunit sans FO et la CFTC

Les centrales vont discuter à six de la suite à donner à leur mouvement unitaire.

LE DÉBUT de la fin. FO et la CFTC ne participeront pas aujourd'hui, dans les locaux de la CFE-CGC, à l'intersyndicale qui doit débattre des suites à donner à la mobilisation unitaire engagée depuis le début de l'année.

« Les autres n'ont pas voulu changer de date, plaide t-on à la CFTC. Nous avons prévenu que nous serions en bureau confédéral et qu'il serait impossible d'envoyer quelqu'un. » Quant à FO, ses négociateurs ont « d'autres choses à faire » et ne sont pas disponibles avant le 15.

« Quand on veut, on peut », rétorque-t-on à la CFDT, où l'on fait valoir que Marcel Grignard, le numéro deux, quittera en cours de séance la commission exécutive de sa centrale pour se rendre à la réunion. Et que Maryse Dumas, son homologue à la CGT, a quant à elle annulé sa participation à un meeting important de Bernard Thibault à la Mutualité.

Simple réunion de travail

« Il était urgent que l'intersyndicale se réunisse », justifie Marcel Grignard, qui évoque toutefois une simple « réunion de travail » et ne voit pas dans les défections de FO et de la CFTC une volonté de leur part de quitter l'intersyndicale. « On va faire un point sur la rentrée et prendre rendez-vous pour une prochaine réunion unitaire », promet-il. « On va discuter de ce qu'on peut faire à six pour l'emploi dans les entreprises et tenter de caler des actions au plus près des bassins d'emploi en difficulté », abonde Jean Grosset, de l'Unsa. Mais aussi tenter d'avancer sur les conditions d'une mobilisation unitaire le 7 octobre, lors de la Journée mondiale de promotion du travail décent.

Il n'empêche, cette rentrée en ordre dispersée augure mal de la suite. L'intersyndicale s'est réunie une quinzaine de fois en un an sans qu'il y ait, malgré les avis dissonants sur la stratégie à adopter, un seul absent. « La pression des salariés est moins forte cette année, et certaines organisations en profitent pour prendre des postures », analyse un membre de l'intersyndicale. « FO cherche à afficher sa différence et a réussi à convaincre la CFTC de marquer la sienne », décrypte un autre, qui voit la confirmation de la constitution d'un axe FO-CFTC pour contrer l'alliance CGT-CFDT.

Libération 8 septembre 2009

Thibault-Chérèque, examen de rentrée

Après les crises sociales qui ont jalonné l'été, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, et François Chérèque, son homologue de la CFDT, confrontent leurs analyses.

On les a vus tous les deux le 27 août à Bierville (Essonne) pour l'université d'été de la CFDT. Une première dans l'histoire syndicale. Ce rapprochement entre les deux principales confédérations françaises (34 % pour la CGT, 21,8 % pour la CFDT aux dernières prud'homales) agace les autres syndicats qui ne leur pardonnent pas d'avoir signé, en 2008, un accord sur la représentativité les réduisant, à brève échéance, à faire de la figuration.

Désormais, seuls les syndicats qui obtiennent 10 % aux élections de délégués du personnel peuvent négocier et signer un accord ou une convention collective. A la SNCF, déjà, ils ne sont plus que quatre : la CGT, l'Unsa, SUD rail et la CFDT (alliée aux conducteurs de la Fgaac). Exit FO et la CFTC. En interne, la lune de miel CGT-CFDT fait aussi grincer des dents. La CGT tient congrès du 7 au 11 décembre. Sans aller jusqu'à traiter son leader de « racaille » comme l'a fait Xavier Matthieu, le délégué CGT de Continental, la base trouve parfois que « Bernard » en fait un peu trop dans l'unité d'action avec les « réformistes ». Lesquels s'agacent de voir le syndicat se poser en interlocuteur privilégié du pouvoir sarkozien, tout en laissant la CFDT signer seule des accords aussi difficiles à assumer que l'assurance chômage. Afin de ne pas heurter leurs militants, Bernard Thibault et François Chérèque ont refusé un entretien « croisé » qui leur aurait permis de répondre ensemble aux mêmes questions. Alors nous les avons interviewés séparément, sans cacher que nous allions leur poser les mêmes questions. Et nous avons regroupé les réponses, pour mieux saisir les différences d'analyse de l'un et de l'autre.

1. Sortons-nous de la crise ?

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : Il n'y a pas une crise, mais trois : financière, économique et sociale. Elle ne sera finie que lorsque la crise sociale sera résorbée. Aujourd'hui, même si la plupart des économistes disent qu'on a touché le fond de la crise économique, tout le monde sait que les effets sur le social s'étaleront sur au moins une bonne année encore. La crise était en germe avant l'automne 2008 et on a perdu du temps. La réaction a été très rapide pour enrayer la crise financière. Mais il a fallu attendre les manifestations de janvier 2009 pour que soient prises en février des décisions tel le Fonds d'investissement social, qui commence à peine à produire des effets. Si on ne dégage pas des moyens importants pour former les jeunes, notamment par des recrutements en alternance dans les grandes entreprises, ce sera une hécatombe.

13

BERNARD THIBAUT : Tout le monde ne parle pas de la même crise, en tout cas ne l'apprécie pas à partir des mêmes paramètres. Nos critères à nous, ce sont l'emploi et le pouvoir d'achat. On est loin d'en être sortis, et les effets de cette crise vont se faire sentir pendant plusieurs années.

2. Laurence Parisot, la présidente du Medef, s'inquiète plus pour les PME que pour les grands groupes qui n'ont pas procédé à des licenciements massifs, dit-elle...

BERNARD THIBAUT : Il y a eu des suppressions d'emplois dans les grands groupes, comme Michelin ou Total. Ils ont pris prétexte de la crise pour restructurer. Ce qui se passe à Molex est exemplaire. Il y a quatre ans, un actionnaire américain rachète l'entreprise. Il n'investit pas un dollar, reprend la clientèle, s'approprie les savoir-faire et décide de fermer L'usine de Villemur-sur-Tarn, avant même que n'éclate la crise financière, pour transférer la production en Chine. Je m'y rendrai demain, pour débattre d'un plan alternatif. Tout est réuni : les compétences, l'outil de travail, la volonté des pouvoirs publics et les clients. L'actionnaire américain, lui, est dans une logique de mondialisation et de délocalisation. Nous voulons contrarier cette logique en défendant l'emploi industriel, notamment avec la manifestation nationale que nous organisons le 22 octobre à Paris.

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : Il n'y a pas eu besoin de plans sociaux spectaculaires dans les grands groupes : ils ont mis au chômage les intérimaires et les CDD. Il est là, leur plan social, qui s'est traduit cette année par une hausse vertigineuse du chômage. Les grandes entreprises ont aussi fait peser la crise sur les petites entreprises sous-traitantes. Pour autant, je ne pense pas que la mondialisation signe la fin de l'activité industrielle en Europe. Mais vouloir concurrencer l'Inde ou la Chine est une erreur. Il faut se concentrer sur des produits à haute valeur ajoutée comme le font l'Allemagne et les États-Unis. Il ne suffit pas de soutenir la consommation par la prime à la casse : il faut investir dans l'industrie.

3. Que peuvent apporter les états généraux de l'industrie, le grand emprunt, la taxe carbone ?

BERNARD THIBAUT : Il y a longtemps que la CGT réclame une politique industrielle. Si le message est enfin passé au plus haut niveau de l'État, tant mieux. Mais cela reste à démontrer. Le grand emprunt, c'est son principe même qui est contestable. On fait appel aux épargnants, donc à ceux qui ont de l'argent, pour financer des investissements. Et qui va payer, au bout du compte ? Les contribuables. Quant à la taxe carbone, il faudra d'abord nous dire pourquoi la CGT n'a pas été associée à la commission d'experts mise en place pour travailler sur le sujet. A l'arrivée, qu'est-ce qu'on propose ? Au lieu d'avoir une réflexion d'ensemble sur tout ce qui favorise les économies de CO2, comme, par exemple, privilégier le fret ferroviaire et non le transport routier, on instaure une nouvelle taxe qui touchera ceux qui ne peuvent pas faire autrement que d'aller au travail en voiture ou de se chauffer au fuel. C'est un nouvel impôt alors qu'on refuse de revoir le bouclier fiscal.

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : Les états généraux de l'industrie peuvent être une bonne chose. Mais la relance industrielle fait partie du débat sur le grand emprunt. La CFDT entend y participer pour définir les grands enjeux de l'avenir. En ce qui concerne la taxe carbone, nous sommes pour. Il s'agit de faire de la pédagogie, sans pénaliser brutalement ceux qui ne peuvent pas faire autrement et qui doivent prendre leur voiture pour aller au travail. Il faut des compensations, par exemple avec un chèque transport.

4. Êtes-vous prêts comme le veut le gouvernement à reprendre le débat sur les retraites ?

BERNARD THIBAUT : Il y a un premier sujet : la retraite des femmes et la bonification pour enfant. Il faut la préserver, car la première des inégalités, c'est que la retraite des femmes est de 40 % inférieure à celle des hommes. Second sujet : la pénibilité. Il y a un écart de sept ans d'espérance de vie entre les métiers pénibles et les autres. Comment on le compense ? Enfin il y a le rendez-vous de la réforme des retraites. Les réformes passées montrent leur nocivité. Le gouvernement veut reculer l'âge de départ, comme le souhaite le Medef. Nous, on se battra pour maintenir le droit au départ à 60 ans avec un système par répartition.

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : On ne peut pas aborder le débat des retraites sous le seul angle de la durée de cotisation. Le calendrier annoncé est intenable. Le Medef, en répétant qu'il faut repousser l'âge légal de départ, prend le problème par le petit bout de la lorgnette. Puisque le gouvernement multiplie les Grenelle, il peut lancer un Grenelle des retraites. Mais il n'est pas question de faire du rafistolage en 2010.

5. Désespérance ou signe des temps : les salariés de Continental se sont battus moins pour l'emploi que pour leur indemnité de départ...

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : il ne faut pas faire un cas général de ce qui s'est passé à Continental. Les militants CFDT dans les entreprises privilégient la défense de l'emploi. On a beaucoup parlé de Continental, moins d'Heuliez, où une solution industrielle a été trouvée. Et quand il n'y a pas de solution industrielle, alors on se bat pour la reconversion des sites. La pire des choses, c'est de retrouver, un an ou deux après un plan social, des gens qui ont dépensé leur indemnité de licenciement, épuisé leurs droits au chômage, et un site industriel où il n'y a plus un emploi.

BERNARD THIBAUT : Quand la revendication des salariés se focalise sur l'enveloppe de départ, c'est aussi une façon d'exiger la reconnaissance de leur dignité. Et que l'on ne s'y trompe pas : 30 000, 40 000, voire 50 000 euros, ce n'est pas un montant très conséquent lorsque l'on se retrouve au chômage pour plusieurs années. Et cela arrange les patrons de régler un conflit en payant. Agir pour l'emploi doit rester une priorité.

6. Qu'est-ce que la crise aura changé ?

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : Les dégâts sociaux provoqués par cette crise nous obligent à avancer dans trois directions. D'abord, l'importance des régulations à mettre en place dans nos systèmes économique et financiers. La prise de conscience progresse même si on voit bien les limites d'instances comme le G20. Ensuite, la réflexion sur l'industrie et la nécessité de mettre en place un autre mode de production, qui induit des mutations de grande ampleur. Enfin, sur la place du syndicalisme, qui doit être plus représentatif des salariés pour mieux les associer à ces grands changements.

BERNARD THIBAUT : Toutes les conclusions n'ont pas été tirées, loin de là. On dit qu'il faut limiter la rémunération des PDG et les bonus des traders, parce que cela fait un peu désordre. Mais l'on se garde bien de remettre en cause le système en profondeur. Face à la crise, on collectivise les pertes et on privatise les profits, et on repart comme avant.

Une récente étude du Bureau international du travail prédit que, dans les prochaines années, plus d'un actif sur deux dans le monde travaillera dans un cadre informel. C'est-à-dire que notre modèle de salariat dans les pays développés, le travail déclaré auquel sont attachés des droits et une protection sociale, serait minoritaire. C'est contre cela que nous nous battons

Le Parisien 8 septembre 2009

Les salaires en panne

On s'en doutait un peu : les salaires n'ont augmenté en moyenne que de 2,8 % en France en 2009, contre 3,3 % en 2008. Un recul « historique » selon le cabinet Hewitt Associates.

15

Les salaires marquent nettement le pas en France. Selon l'étude annuelle du cabinet Hewitt Associates*, l'augmentation moyenne ne sera que de 2,8 % cette année, après 3,3 % en 2008. « C'est un recul historique, souligne Pierre Le Gunéhec, responsable de la rémunération globale chez Hewitt Associates. Depuis vingt ans, on n'a jamais eu un taux inférieur à 3 %. » Ce chiffre recouvre les augmentations générales et les augmentations individuelles. « L'été dernier, les prévisions étaient de 3,7 %, mais les entreprises ont fortement réduit en fin d'année pour réagir à la crise. » En l'absence de toute visibilité dans leur secteur, un certain nombre de directions ont décidé un gel des salaires. « Dès l'élaboration du budget fin 2008, les consignes de la direction étaient claires : zéro augmentation, explique ce contrôleur de gestion chez un fabricant de chaudières. Les employés ont perçu une forme de prime de 150 € brut, au mois de juillet, et c'est tout pour l'année. »

« Quand le chômage augmente, cela crée une pression à la baisse »

Mais, même sans le levier des salaires, les entreprises doivent conserver leurs meilleurs éléments et continuer à motiver leurs troupes. « On voit émerger de nouvelles tendances. D'abord, les entreprises ont arrêté de pratiquer le saupoudrage qui consiste à augmenter très peu tout le personnel, détaille le spécialiste. Elles préfèrent cibler quelques candidats qui ont réalisé de bonnes performances. » Par ailleurs, les directions des ressources humaines cherchent à mettre en avant tous les avantages dont bénéficient leurs salariés. « Tout ce qui est rémunération non monétaire est valorisé actuellement », confirme Pierre Le Gunéhec. Une politique d'autant plus nécessaire que l'austérité salariale pourrait s'accroître en 2010. L'enquête fait état d'une hausse de 2,6 %. « Effectivement, ça devrait continuer, car il existe un lien étroit entre les rémunérations et la situation du marché du travail, analyse Eric Heyer, directeur adjoint à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Quand le chômage augmente, cela crée une pression à la baisse sur les salaires. Tant qu'on ne voit pas de retournement sur le marché de l'emploi, le niveau des salaires aura du mal à évoluer. » Seule consolation pour les salariés, le niveau de l'inflation cette année, 0,5 %, leur permettra de conserver une partie de leur pouvoir d'achat.

* Enquête réalisée en juillet et août 2009 auprès de 94 sociétés de 200 salariés et plus, tous secteurs d'activités confondus, représentant 721 000 salariés.

Le Parisien 9 septembre 2009

Soupçons d'escroquerie à la formation professionnelle

C'est une nouvelle ombre sur le petit milieu de la formation professionnelle. Le gérant d'un institut spécialisé vient d'être mis en examen et placé sous contrôle judiciaire par un juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) pour "escroquerie".

L'enquête ouverte il y a plusieurs mois a démontré que plusieurs centaines de milliers d'euros, théoriquement dévolus à la formation, avaient en réalité été détournée au préjudice du Fonds d'assurance et de formation des salariés de l'artisanat du BTP (FAF.SAB), une structure chargée de collecter des fonds pour financer la formation professionnelle continue surtout auprès de petites entreprises. Ce n'est pas la première fois que ce type d'arnaque est mis au jour. Cet été, 21 personnes avaient été poursuivies devant le tribunal correctionnel de Paris pour une vaste escroquerie qui avait coûté près de 20 M€ à l'organisme collecteur francilien Opcareg. Avec toujours en toile de fond des formations surfacturées ou totalement inexistantes.

Factures surévaluées

La semaine dernière, c'est donc le gérant d'une société de formation du Val-de-Marne qui a été placé en garde à vue par les gendarmes de la brigade de recherche de Créteil. Depuis plusieurs mois, un juge d'instruction s'intéresse au fonctionnement de son entreprise, qui intervient dans de nombreux domaines, dont celui du bâtiment. En principe, la société doit délivrer des formations aux salariés grâce aux fonds collectés par le FAF.SAB. Seul problème mis en lumière par l'enquête, l'institut en question n'aurait pas dispensé les cours pour lesquels il percevait des fonds, n'hésitant pas à éditer de faux documents et certificats pour masquer l'escroquerie.

Les faits visés par l'enquête auraient commencé en 2002 pour durer pendant au moins six ans. Au cours de sa garde à vue, le gérant de la société de formation a reconnu avoir volontairement diminué des temps de formation et avoir même remis des factures surévaluées à l'organisme de gestion. Ces manipulations auraient déjà coûté près de 380 000 €. Plus intéressant encore, le suspect a mis en cause des responsables de sociétés bénéficiaires de ces pseudo-formations. "Pour que ces arnaques fonctionnent, il faut que tout le monde s'y retrouve, précise une source proche du dossier. Il y a d'abord l'organisme chargé de la formation qui triche, mais aussi les entreprises qui récupèrent en sous-main une partie de l'argent ainsi détourné."

Victime de cette escroquerie, la FAF.SAB n'a hier pas souhaité commenter l'affaire en cours. Quant à l'enquête, elle va se poursuivre avec l'audition des représentants des sociétés mises en cause.

Les Echos 9 septembre 2009

Taxe carbone : Fillon privilégie la baisse de l'impôt sur le revenu

Lors de la réunion à huis clos du groupe UMP de l'Assemblée, le Premier ministre a dévoilé hier le mode de compensation de la taxe carbone, « piste privilégiée » du gouvernement. Les agriculteurs pourraient en être partiellement exonérés.

La rentrée du groupe UMP à l'Assemblée s'annonçait tendue ; François Fillon a su désamorcer d'entrée la grogne des députés en leur délivrant en avant-première le mode de compensation de la future taxe carbone envisagée par l'exécutif. « Pour les ménages, il faut baisser l'impôt sur le revenu et mettre en place un crédit d'impôt pour ceux qui ne le paient pas », a-t-il déclaré, dans le huis clos de la réunion, avant de répéter que les entreprises bénéficieront, en 2010, des « 10 milliards » d'euros dégagés par la suppression de la part investissement de la taxe professionnelle. « Conscient » de la sensibilité des électeurs qui ne disposent pas de modes de transports alternatifs à la voiture, le chef du gouvernement a ajouté : « Il faut une hausse du retour à travers l'impôt sur le revenu dans les zones rurales. » Les agriculteurs et les pêcheurs seront aussi « aidés » .

Les collaborateurs du Premier ministre comme le chef de file des députés UMP, Jean-François Copé, ont prudemment parlé de « piste privilégiée ». Pas question après le recadrage présidentiel de la semaine dernière de susciter un nouveau psychodrame.

Impôt restitué symbolique

Dans le huis clos de la réunion, François Fillon s'est, lui, montré assez affirmatif, même s'il a pris soin de préciser que les « modalités » seraient fixées par Nicolas Sarkozy, lequel s'exprimera demain, lors d'un déplacement à Culoz, dans l'Ain.

Dans la mesure où la taxe carbone débute à un niveau faible (14 euros, par exemple), l'impôt restitué aux ménages sera, dans tous les cas, symbolique : les 35 millions de foyers fiscaux devront se partager un peu moins de 2 milliards d'euros, soit un peu plus de 50 euros par foyer en moyenne. Auxquels il faudra sans doute ajouter quelques 400 millions de TVA puisque celle-ci devrait s'appliquer à la taxe (lire encadré ci-contre). L'Élysée doit maintenant décider s'il cible la mesure sur les ménages les plus modestes, des deux premières tranches du barème par exemple, ou s'il étend son bénéfice aux revenus supérieurs, ce qui dilue d'autant le gain des ménages. Des débats subsistent sur la notion de zones rurales. Trois possibilités sont sur la table, qui reviennent à exclure, au choix, les agglomérations, les communes de plus de 5.000 habitants ou les communes de plus de 20.000 habitants.

S'agissant des agriculteurs, la partie s'annonce compliquée. Pour la FNSEA, il « est exclu d'accepter une nouvelle taxe, comme de prévoir des compensations ». « Ce n'est pas le moment », avertit un dirigeant du premier syndicat agricole. Selon une source gouvernementale, la piste d'une exonération partielle de la taxe se réduisant au fil des ans tiendrait la corde.

Assumer cette nouvelle « taxe »

Hier, le chef du gouvernement se devait d'être un peu explicite pour couper court à la grogne des élus de la majorité, exprimée un peu plus tôt lors du bureau du groupe. Patrick Ollier, le président de la Commission des Affaires économiques, avait notamment épinglé « un exemple type de dysfonctionnement de la communication gouvernementale » : « L'exécutif aurait eu tout intérêt à (nous) consulter en amont. Quand il ne le fait pas, il crée des problèmes au lieu de les régler », avait-il asséné. D'autres avaient demandé à l'exécutif d'assumer la création de cette nouvelle « taxe », pour ne pas donner le sentiment de cacher un mauvais coup aux contribuables. « Je veux l'appeler taxe, on va la mettre en place et je continuerai de l'appeler "taxe" » a, du coup, martelé François Fillon.

Le Figaro 9 septembre 2009

Taxe professionnelle : les secteurs perdants se mobilisent

Bercy accorderait des compensations aux secteurs de l'intérim, du conseil et du commerce interentreprises. Mais pas aux foncières.

Alors que les ultimes arbitrages se profilent sur la réforme de la taxe professionnelle (TP), le syndicat des professionnels de l'intérim, le Prisme, a tenu à faire entendre sa voix.

L'intérim est en effet l'un des secteurs pour lesquels la cotisation économique territoriale (CET), appelée à remplacer la TP à partir de 2010, sera en moyenne plus élevée que l'ancienne taxe, si aucune mesure de compensation n'est mise en place. Il faut dire que ces sociétés, qui fonctionnent avec peu d'équipements, paient actuellement une TP très faible (cet impôt étant assis à 80 % sur l'investissement et à 20 % sur la valeur locative des bâtiments).

À l'inverse, la valeur ajoutée constituera l'essentiel de la base de la CET. « Or, chez nous, la valeur ajoutée représente 90 % du chiffre d'affaires. Nos charges sont constituées pour l'essentiel de salaires », explique Arnaud de la Tour, le président du Prisme. L'impact sera encore plus violent pour les PME du secteur qui n'acquittent pas, aujourd'hui, de cotisation minimale de TP car leur chiffre d'affaires est inférieur à 7,6 millions d'euros.

En 2010, la taxation à la valeur ajoutée commencera en effet dès 500 000 euros de ventes. D'après le Prisme, l'impôt versé par les petites agences serait en moyenne multiplié par huit. « Les entreprises de propreté, de gardiennage et toutes celles qui ont une forte intensité en main-d'œuvre ont la même difficulté », ajoute Arnaud de la Tour, qui souhaite un plafonnement de la hausse de la charge fiscale. Bercy n'est pas resté sourd à ce problème. « Nous travaillons à des compensations pour les secteurs qui sans cela souffriraient : l'intérim, le conseil et le commerce interentreprises », explique l'entourage de Christine Lagarde, la ministre de l'Économie. Le secteur bancaire n'est pas considéré perdant. « On nous a proposé un étalement sur cinq ans de la hausse de la charge fiscale. Mais cinq ans, c'est insuffisant », estime François Roux, délégué général du Prisme. Une opinion partagée par Hugues Pouzin, délégué général de la Confédération du commerce interentreprises : « L'imposition dans notre secteur grimpera de 40 à 50 %. Nous réclamons que notre CET ne dépasse pas la TP de 2008. » Les discussions sont en cours sur ces questions. En revanche, la piste d'une définition particulière de la valeur ajoutée semble écartée.

Foncières déboutées

Reste le cas des foncières, qui investissent dans des immeubles, et autres locaux pour les louer. Actuellement, ces sociétés ne paient de TP que sur leurs prestations de services. Les loyers qu'elles perçoivent sont exonérés. Or le projet initial de Bercy prévoit que la CET s'appliquera à ces loyers. « Notre secteur est soumis à des taxes spécifiques comme la taxe sur les bureaux d'Ile-de-France », fait remarquer Dorian Kelberg, délégué général de la Fédération des sociétés immobilières et foncières. Toutefois, selon nos informations, le gouvernement ne serait pas prêt à faire un geste envers les foncières. « Il n'était pas normal que de grandes sociétés ne payent rien sur les loyers et que des particuliers louant en meublé soient soumis à la TP », fait valoir une source gouvernementale.

La Croix 10 septembre 2009

Les syndicats veulent mobiliser au-delà du 7 octobre

En plus de la mobilisation du 7 octobre, les syndicats comptent sur des actions de proximité pour peser sur les conséquences sociales de la crise

Il y aura donc bien le 7 octobre une mobilisation intersyndicale de rentrée. Mardi 8 septembre, six syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, Unsa, Solidaires) ont décidé de profiter de la Journée mondiale pour le travail décent, pour appeler les salariés français à se mobiliser à nouveau. Mais premier couac : deux autres organisations, la CFTC et FO, qui ont prétexté des problèmes de calendrier pour ne pas se rendre à la réunion de mardi, ne se sont pas jointes à l'appel, la première réservant sa réponse, la deuxième ayant déjà prévu une autre forme de mobilisation ce jour-là. Deuxième bémol, les modalités (grève, manifestation, débats...) de l'action du 7 octobre « décentralisée » seront décidées de façon locale. Ce qui n'augure guère d'une mobilisation massive, la journée « décentralisée » du 26 mai ayant marqué le pas des mobilisations du début de l'année.

Dans ces conditions, cette stratégie de la journée d'action intersyndicale sera-t-elle vraiment utile aux salariés ? « Cette option permet d'obtenir des résultats tant qu'elle mobilise », observe Hubert Landier, expert en relations sociales. Ce qui a été le cas lors des manifestations intersyndicales des 29 janvier, 19 mars et du 1er mai, mais pas de celle du 13 juin.

« Grâce à l'intersyndicale, qui dure quand même depuis octobre, estime Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT, nous avons obtenu quelques victoires, comme l'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel, la création d'une aide de 500 € pour les demandeurs d'emploi qui n'ont pas assez cotisé ou la création du Fonds d'investissement social. » Reste que, cette fois, aucun syndicat ne se hasarde à promettre une grosse affluence le 7 octobre. « On ne prétend pas du tout que cette journée sera le marteau-pilon qui permettra de changer la donne », concède Marcel Grignard.

Partisans d'une grève générale de 24 heures Dans ce contexte, les syndicats ne misent pas tout sur le 7 octobre, chacun se cherchant d'autres armes revendicatives. À Force ouvrière, on privilégie toujours les repréailles massives. « Les salariés en ont marre des manifestations par-ci par-là, explique ainsi Michèle Biaggi, secrétaire nationale. Si on veut obtenir d'autres choses, notamment des augmentations de salaires pour soutenir la consommation et le maintien de l'emploi dans les entreprises qui réalisent des bénéfices, il faut frapper plus fort. C'est pourquoi nous sommes partisans d'une grève générale de 24 heures, qui permettrait de bloquer le pays et de mettre le gouvernement et le patronat au pied du mur. »

Mais aucun autre syndicat, à l'exception de SUD, ne croit à l'efficacité de cet argument en temps de crise. Chacun s'apprête à lancer d'autres formes d'action, ensemble ou pas.

« L'action syndicale ne se limite pas à quelques jours de mobilisation nationale, le véritable boulot se fait dans les territoires, explique Marcel Grignard. Mais cela passe souvent inaperçu. Une de nos préoccupations majeures des prochaines semaines va être d'être présents aux côtés des équipes syndicales dans les entreprises en difficulté. » Une nouvelle stratégie offensive de proximité que François Chérèque devrait confirmer aujourd'hui lors de sa conférence de presse de rentrée.

Mobilisation le 17 septembre dans l'automobile À la CGT, même son de cloche, Maryse Dumas estime ainsi que « le problème des mobilisations nationales, c'est qu'elles phagocytent toute autre initiative. Ce que nous cherchons à faire maintenant, c'est à recréer un tissu de mobilisations dans les territoires et les secteurs professionnels. » Prochaine étape : la journée de mobilisation du 17 septembre dans l'automobile.

Reste à savoir si ces stratégies décentralisées permettront aux organisations de salariés d'obtenir de nouvelles avancées. « Vous allez me trouver pessimiste, mais à mon avis ils ne peuvent guère obtenir grand-chose de plus que des mesurées et des bonnes paroles, estime Hubert Landier. Face à l'ampleur de la crise, le syndicalisme français, pas assez implanté, s'avère assez impuissant. »

Le Monde 10 septembre 2009

Malgré l'appel à une journée d'action, les syndicats affichent leur embarras

FO et la CFTC ne participeront pas à la mobilisation du mercredi 7 octobre

Lors de leur réunion de rentrée, mardi 8 septembre, six syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, Solidaires, FSU) ont décidé de proposer aux salariés de se mobiliser le mercredi 7 octobre, à l'occasion de la journée internationale pour " le travail décent ".

Six syndicats et non plus huit, puisque FO et la CFTC seront absentes, officiellement pour des raisons de calendrier.

La CGT accepte de rencontrer le NPA

Après avoir refusé l'invitation du Nouveau Parti anticapitaliste à se rendre à son université d'été (Le Monde du 11 août), le secrétaire confédéral de la CGT, Alain Guinot, a répondu favorablement à la demande de rencontre du NPA.

Dans une lettre envoyée le 2 septembre, il indique " la disponibilité de principe de la CGT pour une telle rencontre ".

20

La CGT reproche notamment au parti d'Olivier Besancenot d'empiéter sur les prérogatives syndicales.

Cet appel à une journée d'action ne peut masquer l'essentiel. Le front uni est affaibli. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly avait prévenu, dans un entretien au Parisien du 7 septembre et, surtout, il avait critiqué le choix du 7 octobre.

Coincée entre la CGT et la CFDT qui affichent en cette rentrée leur unité, et la CFTC et la CFE-CGC, inquiètes de leur avenir à cause de la réforme de la représentativité, FO se veut singulière en réclamant notamment l'organisation d'une grève interprofessionnelle de 24 heures. " Mais on sait bien qu'on n'ira pas à la grève tout seul ", relativise un secrétaire confédéral de FO, qui affirme qu'il n'est pas question de rompre avec les autres.

" Vraies interrogations "

Jacques Voisin, président de la CFTC, s'inquiète aussi de " la confusion des genres entre une mobilisation internationale et la problématique anticrise de l'intersyndicale ". Tout en annonçant que son syndicat sera présent à la prochaine réunion de l'intersyndicale le 28 septembre, il interroge les autres : " Sur quoi voulons-nous voir bouger le gouvernement et les partenaires patronaux ? "

" Tout le monde a de vraies interrogations, dit Jean Grosset (UNSA). Dans les entreprises, les salariés se demandent comment défendre l'emploi et la centralisation des luttes, ça n'accroche pas. " Pour Marcel Grignard (CFDT), " le but de l'intersyndicale n'est pas de proposer seulement des journées de manifestation ".

Sur le fond, les syndicats divergent sur l'appréciation de ce qui a été fait depuis le début de la crise. La CFDT veut valoriser ce qui a été obtenu, notamment la création du Fonds d'investissement social, " même si cela reste insuffisant ". " On n'est pas tous sur le même bilan ", résume Annick Coupé (Solidaires).

A trois mois de son 49e congrès, la CGT, elle, assure son profil revendicatif. Satisfait de la date du 7 octobre, Bernard Thibault a annoncé, lors d'un meeting de rentrée à la Mutualité à Paris mardi, son calendrier de mobilisation : les cheminots le 16 septembre, les fédérations de la métallurgie, de la chimie, notamment autour de la filière automobile le 17, La Poste le 22, et une manifestation nationale de l'industrie le 22 octobre à Paris.

Nouvel Obs 10 septembre 2009

Darcos veut "des syndicats avec plus d'adhérents"

Le ministre du Travail souligne que seulement "5% des salariés du secteur privé" sont syndiqués, ce qui "n'est pas la condition d'un dialogue efficace".

A l'occasion d'un discours sur la responsabilité sociale des entreprises, le ministre du Travail Xavier Darcos a déclaré mercredi 9 septembre qu'il était nécessaire d'avoir des syndicats avec un nombre d'adhérents plus élevé pour avoir un dialogue social efficace. "Nous avons besoin de syndicats qui aient un plus grand nombre d'adhérents", a affirmé Xavier Darcos en soulignant que seulement "5% des salariés du secteur privé" étaient syndiqués, ce qui place la France au dernier rang des pays européens. "Ce n'est pas la condition d'un dialogue efficace", a estimé le ministre.

21

Lutter contre la discrimination syndicale

Xavier Darcos a aussi assuré qu'il demanderait à ses services "de lutter contre toutes les formes de discrimination syndicale et de veiller à ce que les droits des représentants du personnel soient garantis". Le ministre du Travail a rappelé que les syndicats allaient devoir faire certifier leurs comptes et les rendre publics, conformément à la loi d'août 2008 sur la "rénovation de la démocratie sociale". "Dès l'exercice 2009, les organisations syndicales et professionnelles seront tenues de tenir leurs comptes" et "de 2010 à 2012 tous les comptes seront progressivement publics", a-t-il indiqué en précisant qu'il publierait dans les prochains jours les décrets relatifs à ces nouvelles obligations. Sur la responsabilité sociale des entreprises qu'il entend promouvoir, Xavier Darcos a défini trois axes de travail majeurs : le partage de la valeur ajoutée (avec notamment des mesures de taxation plus équitables pour les retraites chapeaux), l'emploi des seniors et la préparation du 2e Plan Santé au travail, et enfin l'égalité professionnelle hommes-femmes. Xavier Darcos intervenait lors d'une conférence de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) à l'occasion de la publication d'un rapport sur "le dialogue social et la responsabilité sociétale des entreprises".

AFP 10 septembre 2009

Sarkozy instaure une taxe carbone pour lutter contre le réchauffement climatique

Nicolas Sarkozy a annoncé jeudi dans l'Ain la mise en place, à partir de 2010, d'une "taxe carbone", compensée "intégralement" par des baisses d'impôts et destinée à encourager les Français à consommer plus propre, pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le président de la République a profité d'un déplacement dans l'Ain, où il a visité à Culoz une usine de pompes à chaleur, la Compagnie industrielle d'applications thermiques (Ciat), pour annoncer, depuis Artemare, ses arbitrages sur une taxe qui suscite l'hostilité d'une majorité de Français et divise profondément la gauche comme la droite.

Pour donner de la solennité à sa démarche, il était accompagné de plusieurs ministres: Jean-Louis Borloo (Ecologie), Eric Woerth (Budget), Christine Lagarde (Economie), ainsi que la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno.

Cette taxe, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2010, sera "progressive" et sera fixée "au départ" sur la base de 17 euros la tonne de CO2, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Elle ne concernera pas l'électricité - ce que demandaient les Verts et le PS notamment - mais uniquement les énergies fossiles (pétrole, fioul, gaz).

Le président s'est basé sur le prix du marché, relevant au passage que c'était son Premier ministre François Fillon qui avait proposé cette base de calcul.

Sur cette base, "la taxe carbone représentera déjà un effort significatif (...) près de 4,5 centimes par litre de fioul et de gasoil, 4 centimes par litre d'essence et environ 0,4 centime par KWh de gaz", a fait valoir M. Sarkozy.

Il a également justifié le caractère progressif de cette taxe en estimant "normal" que'elle soit "plus élevée dans quelques années lorsque les comportements auront eu le temps de s'adapter".

Le chef de l'Etat n'a pas voulu retenir la proposition de la conférence d'experts présidée par Michel Rocard, qui recommandait un prix de référence de 32 euros par tonne.

Cela "aurait été un montant trop élevé en période de crise", a dit le président, qui a néanmoins rendu un hommage appuyé à l'ancien Premier ministre socialiste, "un homme honnête, intelligent", un homme "d'ouverture".

Il a en revanche stigmatisé une autre socialiste, sans la nommer, Ségolène Royal. Selon lui, l'ancienne candidate à la présidentielle de 2007, qui, comme lui, avait signé le pacte de Nicolas Hulot, a "renié sa parole" en se déclarant opposée à la taxe carbone.

Alors que les deux-tiers des Français y sont également opposés, selon un sondage publié jeudi dernier, et que droite et gauche sont divisées sur le sujet, l'Elysée a certifié que cette taxe serait "intégralement compensée par la baisse d'autres prélèvements" (réduction d'impôts sur le revenu ou chèques verts pour ceux qui n'en paient pas).

"La création de la taxe carbone se fera sans dommage pour le pouvoir d'achat des français et sans pénaliser la compétitivité de nos entreprises", a promis M. Sarkozy.

Il a chargé le gouvernement d'étudier les moyens pour éviter que cette taxe ne pénalise excessivement la compétitivité des entreprises particulièrement dépendantes des carburants, comme la pêche, l'agriculture ou les transports.

M. Sarkozy a annoncé en outre la création d'une commission indépendante chargée de garantir "une transparence totale sur les compensations", une proposition du groupe d'experts.

A ses yeux, cette taxe représente "la première étape d'une révolution fiscale appelée à se déployer sur plusieurs décennies".

Libération 10 septembre 2009

Immobilier: «En 2010, les prix vont encore baisser de 5% à 10%

Maître Hautebas, notaire à Thomery (Seine-et-Marne), revient sur l'effondrement des prix de vente de l'immobilier en Ile-de-France, qui ont accusé une chute de 9% au deuxième trimestre 2009 sur un an, alors que la baisse sur la même période est de 7,8% à Paris.

L'ampleur de cette baisse vous a-t-elle surpris?

Oui, surtout concernant les appartements parisiens, parce que, jusqu'ici, on considérait que l'emplacement à Paris de l'appartement allait justifier une stabilité du prix, ou, tout au moins, un meilleur maintien. Donc, on pensait bien que ça allait baisser à Paris, mais que la baisse serait plus mesurée.

En revanche, la baisse en Ile-de-France vous étonne moins ?

L'idée que l'on avait, c'est que plus on s'éloigne de Paris, plus la baisse de prix serait importante. Cela s'est vérifié pour les pavillons en grande banlieue, c'est-à-dire en Seine-et-Marne, Essonne et Yvelines, soit au moins à plus de 25 kilomètres de Paris. Actuellement, nous sommes à une baisse de 10% des prix de ces biens sur un an, et l'on sait que l'on va finir l'année à -15%.

Pourquoi cette baisse a-t-elle été aussi forte et subite au deuxième trimestre et pas au premier?

Deux phénomènes l'expliquent. Le premier, c'est que certains vendeurs qui avaient retardé leur projet de vente ont été obligés de s'aligner sur ce que proposent désormais les acheteurs. Il a fallu un peu de temps aux vendeurs qui ne pensaient pas que les prix allaient baisser pour finir par comprendre que leur bien ne se vendrait pas à ce prix-là. La deuxième chose, c'est que la période de mars à mai-juin, qui est traditionnellement la période la plus faste en matière de vente et de projets immobiliers, l'a été largement moins que d'habitude. On a constaté -35% de ventes dans les départements de grande couronne et -30% pour la petite couronne. Malgré des prix plus bas, il y a eu nettement moins d'activité que d'habitude. Et cela entraîne donc la baisse des prix que l'on connaît.

Comment expliquez-vous ce phénomène?

Les gens ont pris conscience que la crise allait durer. Mais attention: malgré la baisse, on est actuellement dans des niveaux de prix de 2007, alors que les prix ont plus que doublé entre 2000 et aujourd'hui.

Pensez-vous que la baisse va continuer?

Oui, je pense que les prix vont encore baisser. Ce phénomène tient de ressorts psychologiques: le déclenchement de la baisse est lent à démarrer et aussi lent à s'arrêter. Tout cela est très fortement corréolé au moral de la population. Si l'on est dans une période de récession et de peur, le marché est grippé. Sur les biens de prix moyens ou supérieur, le marché a été gelé ces derniers mois, mais on constate une légère reprise.

Quelles sont vos prévisions pour l'année 2010?

Elle sont à prendre avec toutes les précautions d'usage, mais je pense que les prix vont encore continuer à baisser l'année prochaine, dans une fourchette comprise entre -5% et -10% par rapport aux prix actuels. Mais cela restera malgré tout relativement cher d'acheter.

En tant qu'acheteur potentiel, peut-on imaginer retrouver bientôt le niveau de prix de la fin des années 90?

Non, malheureusement pour vous! Car on n'a pas assez construit de logements depuis une vingtaine d'années en région parisienne pour que l'offre soit très nettement supérieure à la demande, condition pour que les prix baissent. Et à Paris, n'en parlons pas...

Le figaro 10 septembre 2009-09

Les impôts locaux ont augmenté de 3,6% en 2009

Le produit des quatre taxes - habitation, foncier bâti et non bâti et professionnelle - devrait grimper de 8%, selon la banque Dexia, spécialisée dans le financement des collectivités.

La pression fiscale locale a enregistré «un rebond sensible» en 2009. En effet, les taux d'imposition ont augmenté de 3,6% en moyenne, toutes taxes et toutes collectivités comprises, a indiqué jeudi la banque Dexia. Les communes, engagées en début de mandat dans de nouveaux investissements et les départements, affectés par la hausse des aides sociales et la baisse des droits de mutation, sont les plus touchés par cette augmentation. Ainsi, estime, la banque spécialisée dans le financement des collectivités, le produit des quatre taxes - habitation, foncier bâti et non bâti et professionnelle - devrait grimper de 8%. En raison de la dégradation du marché de l'immobilier ancien, les droits de mutations, qui avaient totalisé 9,4 milliards d'euros en 2008, ont diminué de 35% sur les sept premiers mois de 2009. Les difficultés du marché du travail devraient avoir un impact sur les dépenses sociales. Elles augmenteraient de 6,4% sur l'année (24,3 milliards d'euros).

Léger recul de l'investissement

Concernant l'investissement des collectivités, il «n'enregistrerait qu'un léger recul de 1,2%», à 53,1 milliards d'euros, grâce au dispositif de remboursement anticipé de la TVA, mise en place par le gouvernement et au soutien de l'activité du BTP par les élus locaux. Le remboursement anticipé de la TVA a également permis aux collectivités de réduire le recours à l'endettement (5,5 milliards d'euros en 2009 contre 8,4 milliards d'euros l'année précédente).

Soumises aux difficultés liées à la récession économique, les collectivités sont également fragilisées par l'actuelle réforme institutionnelle et par le remplacement de la taxe professionnelle, payée par les entreprises, par la cotisation économique territoriale. Pour Pierre Mariani, le président de Dexia, «c'est un devoir pour son établissement de proposer une gestion de risques de taux pour financer les collectivités locales, qui sont des clients à très long terme». «Nous avons redéfini le cadre de conformité de cette activité», souligne-t-il. Et d'ajouter qu'elle avait permis «d'économiser 500 millions d'euros de charges financières à ces clients ces dernières années».

Les échos 11 septembre 2009

Sarkozy engage la France sur la voie d'une fiscalité verte modérée

Le président de la République a dévoilé hier les contours de la future taxe carbone, dont le prix sera calculé sur la base de 17 euros la tonne de CO₂. Il a promis qu'elle augmentera progressivement, mais sans arrêter de calendrier. Et il a fixé une prochaine étape : l'application de critères environnementaux pour les aides à la construction de logements neufs.



Ce ne sera ni les 14 euros annoncés par le Premier ministre la semaine dernière ni les 32 euros demandés par le rapport Rocard en juillet. A l'issue d'un déplacement dans une usine de pompes à chaleur à Culoz, dans l'Ain, **Nicolas Sarkozy** a annoncé que la **taxe carbone** s'appliquera dès 2010 et sera fixée sur la base de 17 euros par tonne de CO₂. « *Je veux que nous nous basions sur le prix du marché. 17 euros, ça correspond à la moyenne du prix du marché depuis février 2008* », a-t-il affirmé, veillant à ménager pour la forme François Fillon.

Après des semaines de polémiques marquées par le coup d'éclat de Ségolène Royal, qui a jugé cet impôt « *injuste* » et d'intenses passes d'armes entre les ministères des Finances et de l'Environnement sur les modalités de la taxe, le chef de l'Etat s'est posé hier en grand arbitre. Eric Woerth s'était déclaré en juillet « *pas favorable à de nouveaux chèques, verts ou pas* », Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, avait poussé, mais sans jamais s'exprimer publiquement, pour un taux plus élevé, mais exigé une redistribution totale. Le chef de l'Etat a tranché à l'issue d'ultimes arbitrages jusque dans la matinée.

Toujours « compensée à 100 % »

Nicolas Sarkozy a insisté sur le fait qu'il avait respecté la promesse faite à Nicolas Hulot durant la campagne présidentielle (la signature du fameux Pacte écologique), fustigeant au passage les revirements de Ségolène Royal.

Pour les consommateurs, la taxe se traduira par une hausse de près de 4,5 centimes par litre de fioul et de gasoil, de 4 centimes par litre d'essence et d'environ 0,4 centime par kilowattheure pour le gaz. L'électricité a été écartée, « *car elle émet très peu de CO₂* », s'est justifié le président. La taxe, qui perd au passage son nom de « *contribution climat-énergie* » demandé par Nicolas Hulot, représentera en moyenne une charge de 74 euros en 2010 par foyer fiscal. En revanche, l'animateur de télévision et Jean-Louis Borloo ont gagné la bataille de la redistribution. L'argent n'ira pas « *alimenter les caisses de l'Etat* », la taxe a « *vocation* » à augmenter progressivement et sera toujours « *compensée à 100 %* », a promis Nicolas Sarkozy.

Aucune marge pour le Grenelle

Le PS dénonce un dispositif « *injuste* », soulignant que les ménages riches ont déjà bénéficié du plafonnement des niches fiscales. Pour les entreprises, la compensation sera la suppression de la taxe professionnelle. Dans les semaines à venir, le gouvernement promet de régler les cas particuliers des transports, de l'agriculture ou de la pêche, particulièrement impactés.

Si le chef de l'Etat a promis une hausse progressive de la taxe, il a renoncé à tout calendrier. Seule la création d'une commission « 100 % indépendante » est annoncée. Une inscription du principe de cette progressivité avec un objectif à 100 euros en 2030 est souhaitée par certains économistes de la commission Rocard, qui rappellent que la loi instaurant le bonus/malus automobile prévoit un durcissement des critères de 5 grammes de CO pour l'attribution du **bonus** au modèle de voitures tous les deux ans.

Sur le fond, redistribuer sur le long terme la totalité de l'argent récolté devrait contribuer à rendre la fiscalité verte acceptable dans l'immédiat. Mais cela ne dégage aucune marge de manoeuvre pour le financement des mesures du Grenelle, qui représente plus de 400 milliards d'argent public et privé investis d'ici à 2020. Certains élus ont demandé en vain que des moyens soient affectés au financement de transports alternatifs dans les campagnes. Ils devraient aussi fortement réagir à l'annonce par le chef de l'Etat de sa volonté de réserver « exclusivement » les mesures fiscales en faveur de l'immobilier neuf aux logements labellisés haute qualité environnementale. Le dispositif n'est pas encore arrêté, mais l'intention est claire : « *Verdir le financement du logement* », précise-t-on dans l'entourage du secrétaire d'Etat au logement. Un tiers des logements neufs construits aujourd'hui ne respectent pas la réglementation thermique.

Les principales réactions

« Courageux et pragmatique ». Nicolas Sarkozy a fait « le choix de l'honnêteté en respectant ses engagements », ont souligné les porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre et Dominique Paillé, saluant un prix de départ de 17 euros la tonne « ni trop haut ni trop bas ». Le chef de l'Etat « invite à une véritable révolution des comportements », ont-ils affirmé. Nouveau Centre : « Globalement satisfait ». François Sauvadet (photo REA), le chef de file des députés centristes, a salué les arbitrages du chef de l'Etat, tout en exprimant des « réserves sur sa mise en oeuvre concrète » et sur « les conséquences pour le monde rural et les familles modestes ». Nicolas Hulot : « Déception à tous les étages ». « *Le niveau de la taxe est évidemment trop bas pour être efficace et atteindre un grand objectif de diminution des gaz à effet de serre* », a réagi l'animateur, regrettant que la progressivité de la taxe ne soit « pas annoncée clairement ». « *C'est déception à tous les étages.* » Michel Rocard : « Imperfections ». L'ancien Premier ministre socialiste, qui présidait le comité des experts sur la contribution climat-énergie en juillet, a estimé hier que la création de la taxe carbone était une « bonne nouvelle » en dépit d'« imperfections » et d'un niveau de départ « insuffisant ». PS : « Manque d'énergie ». « *Les mesures annoncées manquent d'énergie [...] et n'envoient pas un signal clair en faveur de l'efficacité énergétique globale* », a réagi Aurélie Filippetti (photo Maxppp), la secrétaire nationale du Parti socialiste à l'énergie, accusant Nicolas Sarkozy d'avoir « cédé aux lobbies » sur l'électricité. En paraphant le pacte de Nicolas Hulot, « *je n'ai jamais signé la taxe carbone* », a précisé de son côté Ségolène Royal. Modem : « Injustice ». « *Qu'est-ce qui justifie qu'un foyer qui se chauffe au gaz ait à supporter une hausse de sa facture de l'ordre de 8 à 10 %, et qu'un foyer qui se chauffe à l'électricité ne soit pas soumis au même effort ?* », a demandé François Bayrou, y voyant « une dangereuse injustice ». Les Verts : « Le service minimum ». Pour Cécile Duflot, la secrétaire nationale des Verts, Nicolas Sarkozy « est resté au milieu du torrent et, quand on est au milieu du torrent, on risque d'être emporté ». « *C'est le service minimum* », a-t-elle expliqué. CGPME : « Un nouvel impôt ». La taxe carbone est un « nouvel impôt » et « ne répond en rien à l'objectif affiché de “transfert de la fiscalité du travail vers les activités polluantes” », a relevé l'organisation patronale, prévenant que « cette taxe pèsera sur la compétitivité des entreprises ». Medef : « Encore travailler ». L'organisation patronale juge qu'« une fiscalité écologique ne sera pertinente que si elle incite à de nouveaux comportements sans rechercher un rendement budgétaire ». « *Il faut encore travailler [...] pour que cette orientation ne se traduise par un handicap pour les entreprises.* »

« Pour les entreprises, c'est un chantier risqué »

Tout en affirmant « accompagner » la **taxe carbone**, Gérard Longuet, le chef de file des sénateurs UMP, se veut vigilant. L'ancien ministre de l'Industrie fait d'un accord au niveau européen la condition d'une poursuite du mouvement.

Vous étiez réticent devant la création d'une nouvelle taxe, même à des fins écologiques. Comment jugez-vous le dispositif final, avec un prix de départ de 17 euros la tonne de CO2 ?

27

Je l'accompagne parce que je ne vois que des avantages à se libérer d'une énergie fossile que nous importons et dont les prix varient de manière erratique. Et parce que le projet n'a pas sombré dans la théologie. Un point de départ à 17 euros reste raisonnable. Le prix de l'énergie fossile est beaucoup trop fluctuant pour avoir des certitudes absolues et définitives, du genre doubler ou tripler la tonne de carbone. Cela dit, il faut être lucide : le pire aurait été de ne rien faire, mais c'est un chantier risqué.

Quels sont ces risques ?

Pour les ménages, c'est un jeu à somme nulle. Ce que je ne perçois pas, c'est ce qui se passerait pour l'Etat si - raisonnons à l'absurde - tous les Français devenaient vertueux, ne payaient plus de taxe carbone et si, parallèlement, ils touchaient tous un chèque... Il faudra, quoi qu'il en soit, clarifier cette mesure avec les efforts de soutien ponctuels qui ont été abordés à tel ou tel moment, y compris la prime à la cuve. Il faudra aussi que l'offre d'énergie électrique soit en mesure d'accompagner un basculement de la demande des ménages du fossile vers le renouvelable et le nucléaire.

Pour les entreprises, la situation est moins nette. Ce sont elles qui m'inquiètent le plus parce que l'industrie, ce sont les parts de marché françaises et ce sont les emplois. La crise économique nous oblige à être extrêmement attentifs aux secteurs qui sont exposés. Lorsqu'il y a des rentes de situation, on peut être souple. Lorsqu'il y a impossibilité de répercuter les coûts, il faut être réaliste. Pour les entreprises, l'application de la taxe carbone va donner lieu à ce que l'on appelle en sport une discussion loyale mais virile.

La France peut-elle convaincre l'Europe de la suivre ?

C'est indispensable. La taxe carbone n'a de sens que si nous arrivons à faire comprendre et partager par l'Union européenne et si, l'appliquant dans l'espace européen, nous sommes en mesure, comme l'OMC le permettrait alors, de l'appliquer à notre tour aux limites de l'Europe aux produits importés. C'est la raison pour laquelle 17 euros la tonne me paraît un maximum pour démarrer. Et s'il n'y a pas demain de perspectives européennes, il faudra être prudent, sur les secteurs d'activité et sur le montant de la taxe, si l'on ne veut pas compromettre certaines activités.

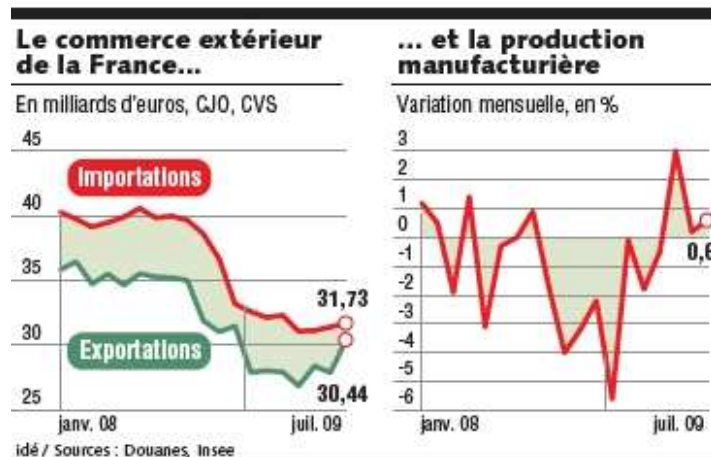
On sent chez vous des réticences...

De l'attention. Car 100 % des gagnants ont pris des risques, mais tous ceux qui ont pris des risques n'ont pas gagné.

Le redémarrage progressif de l'industrie se confirme

Certes, ils ne concernent que le mois de juillet, mais ce sont deux signaux encourageants pour la croissance au troisième trimestre qui ont été envoyés hier. D'une part, la production manufacturière a progressé de 0,6 % par rapport à juin, selon l'Insee. D'autre part, le déficit commercial s'est réduit, à 1,3 milliard d'euros (un niveau inconnu depuis 2005), contre 3,5 milliards en juin, à la faveur d'un rebond des exportations, ont annoncé les Douanes.

Après avoir lourdement chuté jusqu'au printemps, la croissance mensuelle de la production manufacturière reste modeste, mais elle intervient après, déjà, deux mois consécutifs de hausse (+ 0,2 % en juin et + 2,4 % en mai). « *Le redémarrage de l'activité manufacturière est plus rapide qu'anticipé*, reconnaît Sandrine Duchêne, chef du département de la conjoncture à l'Insee. *Même si une telle éventualité n'est pas à écarter, il est désormais peu probable d'assister à une rechute sur l'ensemble du troisième trimestre.* »



Rebond de l'automobile

Dans sa note de conjoncture de juin, l'institut statistique anticipait encore un repli (-1 %) de la production au troisième trimestre, prévoyant une stabilisation sur les trois derniers mois de l'année. En intégrant l'énergie, la production industrielle est toutefois restée quasi stable (+ 0,1 %) en juillet. « *Le mouvement de déstockage, qui a fortement pesé sur la croissance depuis plusieurs trimestres, est en passe de s'achever, tandis que les mesures de soutien à l'activité font sentir leurs effets, en particulier dans l'automobile*, explique Sandrine Duchêne. *Enfin, le commerce mondial redémarre après s'être effondré cet hiver.* »

Signe encourageant du côté de la demande, les exportations ont progressé de 9 % en juillet par rapport au mois précédent (à 30,44 milliards d'euros), nettement plus rapidement que les importations (+ 1,5 %). Bien que ce rebond soit en partie lié à des facteurs exceptionnels (grands contrats sur les satellites, livraisons de paquebots ou d'A380), il constitue un « *indicateur significatif de reprise industrielle dans le monde* », car il porte aussi sur de nombreux secteurs des biens intermédiaires (chimie, plastique, métallurgie, électronique), s'est félicitée Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur. « *Les exportations de voitures se poursuivent vers l'Espagne, le Royaume-Uni et la Belgique, où les primes à la casse sont toujours en vigueur*, note Pierre-Olivier Befly (Exane **BNP Paribas**). *La hausse plus modérée des importations pour de nombreux produits confirme également que l'industrie nationale se stabilise.* »

Ces chiffres « *viennent s'ajouter à des indicateurs avancés qui peuvent laisser penser que la hausse de 0,3 % du PIB au deuxième trimestre n'était pas seulement un simple accident de parcours* », juge Frédérique Cerisier, de BNP Paribas. Reste que le chemin est encore long pour retrouver les niveaux d'activité d'avant la crise. Le recul de l'industrie avoisine encore 14 % sur un an, et l'amélioration des derniers mois reste très liée au rebond de l'automobile. Sur les trois derniers mois, la production de celle-ci aura augmenté de 25 %, après avoir baissé de moitié au cours de la crise. Les exportations, elles, retrouvent leur niveau de fin 2008, mais restent inférieures d'environ 15 % par rapport à leur pic, atteint début 2008.

Chérèque veut plus de concret face à la crise

Le leader de la CFDT regrette LES RETARDS À L'ALLUMAGE de plusieurs mesures en faveur de l'emploi.

EN CE MOIS de septembre, pas question pour François Chérèque de délivrer un satisfecit au gouvernement et au patronat. Certes, hier, lors de sa conférence de presse de rentrée, le leader de la CFDT a estimé que les mesures anticrise telles que l'amélioration du chômage partiel, la prime de 500 euros pour les chômeurs ou le Fonds d'investissement social (Fiso) sont « bonnes »... Mais, aux yeux de François Chérèque, les délais de Mise en oeuvre sont trop longs. « Il y a des retards à l'allumage : qui ne sont pas acceptables », a insisté le leader de la CFDT. Et de pointer les six à dix mois nécessaires pour la mise en oeuvre du Fiso, la pression exercée par le gouvernement sur les partenaires sociaux pour qu'ils concluent début 2009 un accord sur la formation professionnelle qui n'a toujours pas fait l'objet d'une transcription législative ou le « cruel déficit d'information » des agents de Pôle emploi pourtant chargés de la diffusion de la prime de 500 euros. Des critiques qui lui ont valu une réponse sèche de Laurent Wauquiez, qui estime que « toutes les mesures pour l'emploi tournent à plein régime ». L'exécutif n'est pas la seule cible de la rentrée offensive de François Chérèque. La CFDT se prépare déjà à ferrailer dur avec le patronat lors des prochaines discussions sur le rôle des institutions représentatives du personnel, notamment sur la question des rémunérations (le 15 septembre) et sur l'emploi (le 2 octobre).

SENS DES RESPONSABILITÉS

Hier, le leader de la CFDT n'a pas été non plus d'une très grande tendresse à l'égard de ses homologues syndicaux, en ne manquant pas de pointer leurs contradictions sur l'assurance chômage ou en insistant sur le sens des responsabilités de la CFDT qui se rendra, contrairement à la CGT, à la consultation sur le grand emprunt. Surtout, même si la CFDT conserve son rôle pivot au sein de l'in- tersyndicale et s'associe à la journée de mobilisation du 7 octobre, elle organise les 29, 30 septembre et octobre des rencontres entre la direction confédérale et ses délégués syndicaux dans toutes les régions. Des échanges précieux alors que la CFDT tiendra son congrès à Tours en juin 2010